

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOUX-SUR-GELON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2015

L'An deux mille quinze, le 21 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents : Alexandre DALLA-MUTTA, David BOUVET, Cécile DEBRION, Annie DHENIN, Daniel MICLO, Philippe FANTIN, Raymond BILLIET, Didier BAIDO (par procuration), Patricia VILLARD (par procuration), Arnaud DEVIN (par procuration).

Etait absent: Stéphane AGUETTAZ (excusé), Nadège VILLIERMET

ORDRE DU JOUR:

- ✓ **Subvention au Club Athlétique Pontcharra La Rochette**
- ✓ **Gratification pour stage**
- ✓ **Création d'un poste d'adjoint administratif**
- ✓ **Convention avec Savoie Biblio portant soutien à la lecture publique**
- ✓ **Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour le SIAE, le SIVU Assainissement et la Communauté de Communes Cœur de Savoie pour la partie déchets**
- ✓ **Adhésion de la commune de FRETERIVE au SIAE de CHAMOUX-SUR-GELON**
- ✓ **Demande de prorogation des délais de dépôt pour les agendas d'accessibilité des ERP**
- ✓ **Echange de terrains entre la commune et un particulier**
- ✓ **Divers**

Désignation du secrétaire de séance : David BOUVET

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

1- Subvention au Club Athlétique Pontcharra La Rochette

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 200 € au Club Athlétique Pontcharra La Rochette.

2- Gratification pour stage

Pour les besoins de ses études, Antoine CHRISTIN a effectué un stage au sein du service technique de la mairie de CHAMOUX-SUR-GELON pour une durée de 4 semaines.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 250 € à Antoine CHRISTIN afin de la gratifier pour les 4 semaines effectuées à la commune.

3- Création d'un poste d'adjoint administratif

Le service administratif voit son flux d'activité augmenter considérablement suite à la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, et suite aux importants programmes d'investissement de la commune. De plus, des besoins sont générés par la bibliothèque municipale, qui est actuellement gérée uniquement par des bénévoles.

Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'adjoint administratif deuxième classe à temps complet.

4- Convention avec Savoie Biblio portant soutien à la lecture publique

Afin de définir les conditions de collaboration entre les deux signataires en vue du développement de la lecture publique sur le territoire communal : création, amélioration et animation d'une bibliothèque, Savoie Biblio et la commune de CHAMOUX-SUR-GELON envisage d'établir une convention.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conclure une convention avec Savoie Biblio et autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

5- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour le SIAE, le SIVU Assainissement et la Communauté de Communes Cœur de Savoie pour la partie déchets

Afin de se mettre en conformité avec la loi, le SIAE, le SIVU assainissement et la Communauté de Communes Cœur de Savoie en ce qui concerne la partie déchets, transmettent aux communes adhérentes leur rapport annuel sur le prix et la qualité du service portant sur l'année précédente. Ce rapport doit être présenté en Conseil Municipal avant le 31 décembre de l'année en cours.

Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend note des rapports annuels sur le prix et la qualité des services présentés en séance.

6- Adhésion de la commune de FRÉTERIVE au SIAE de CHAMOIX-SUR-GELON

Le SIAE de Chamoux sur Gelon exerce la compétence en eau potable (Études, réalisation et exploitation du réseau d'adduction et de distribution d'eau potable), pour le compte des communes de : Aiton, Betton Bettonnet, Bourgneuf, Chamousset, Chamoux sur Gelon, Champlarent, Châteauneuf, Coise-St-Jean-Pied -Gauthier, Hauteville, La Chavanne, La Trinité, Montendry, Planaise, Sainte Hélène du Lac, Saint Pierre de Soucy, Villard d'Héry, Villard Léger.

La commune de Fréterive a demandé, par délibération en date du 29 juin 2015, son adhésion au SIAE de Chamoux sur Gelon et le transfert de sa compétence eau potable au dit syndicat.

Le SIAE de Chamoux sur Gelon a donné un avis favorable à cette adhésion et ce transfert de compétence.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'adhésion à compter du 1er janvier 2016, de la commune de Fréterive au SIAE de Chamoux sur Gelon.

7- Demande de prorogation des délais de dépôt pour les agendas d'accessibilité des ERP

Les collectivités ont l'obligation de mettre en accessibilité les Etablissements Recevant du Public (ERP), et les Installations Ouvertes au Public (IOP) au 1^{er} janvier 2015. Devant le retard pris pour cette mise en accessibilité, les collectivités doivent établir un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) et le transmettre au plus tard le 27 septembre 2015. Il est proposé de solliciter auprès du Préfet une prorogation des délais de dépôt de l'Ad'Ap. Pour ce faire, la commune a donc transmis un courrier le 22 juin 2015 à la DDT Savoie. Un groupement de commandes a été constitué par la Communauté de Communes pour recruter un bureau d'études. Il aura en charge d'effectuer les diagnostics manquants et les Ad'Ap afin de répondre à l'obligation réglementaire. La date du 27 septembre 2015 pour les dépôts des Ad'Ap ne pourra être respectée du fait de l'étendue du travail à effectuer.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander à Monsieur le Préfet la prorogation des délais de dépôt de l'Ad'Ap de la commune et s'engage à réaliser l'Ad'Ap.

8- Echange de terrains entre la commune et un particulier

Après l'achat de sa maison au Troisième Berre, le propriétaire souhaite acquérir la parcelle se situant devant son terrain, afin d'en faciliter l'accès. En échange, il propose de céder à la commune une part équivalente d'un de ses terrains situé à proximité.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'échange de terrain à réaliser avec ledit propriétaire au Troisième Berre et autorise le Maire à signer l'acte notarié réalisé chez Maître FLAVENS, ainsi que toutes les pièces afférentes.

DIVERS

- Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal décide de contacter l'Architecte des Bâtiments de France concernant la modification du périmètre de protection des Monuments Historiques. Si l'ABF donne son accord, cette modification pourra être intégrée à la révision du POS en PLU.

- Journées Européennes du Patrimoine

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine qui ont eu lieu les 19 et 20 septembre 2015, l'église et la Chapelle Notre Dame des Grâces au Premier Berre étaient ouvertes. Le week-end s'est terminé par un concert de clavecin donné en l'église de CHAMOIX-SUR-GELON. La participation du public permettra d'apporter une aide financière à la restauration du tableau des « Deux Evêques ».

- **Plage de dépôt du Deuxième Berre**

L'enquête publique a débuté ce jour pour se terminer le 27 octobre 2015. Le commissaire enquêteur assure trois permanences : le 21 septembre de 13h30 à 15h00, le 5 octobre de 9h00 à 11h00 et le 27 octobre de 13h30 à 15h00.

- **SIEGC : Convention d'utilisation des bâtiments scolaires**

Lecture d'un courriel du SIEGC concernant l'implantation du projet de réhabilitation et rénovation d'un bâtiment communal en maison médicale. La mairie demande des renseignements complémentaires et se prononcera lors du prochain Conseil Municipal.

- De la mi-octobre à la mi-novembre aura lieu le tournage d'un film dans la commune et ses alentours. La production est à la recherche de figurants. Compte tenu des contraintes du tournage, les travaux du Centre Municipal de Santé seront repoussés de quelques semaines.

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 22 septembre 2015

Le secrétaire de séance,

Le Maire,